DECLARATION DE RUCHER (version 2023)

En application de l'arrêté n° 1404/CM du 19 septembre 2012 relatif aux modalités de la déclaration des ruchers et la gestion des données afférentes, cette déclaration est obligatoire pour toute personne physique ou morale possédant un ou plusieurs ruchers constitués d'au moins une ruche peuplée avant le 31 décembre de l'année en cours ou dans les 30 jours suivant la cessation de l'activité d'apiculture le cas échéant.

La déclaration peut être remise directement à la Direction de l'agriculture (DAG) ou aux subdivisions, par courrier à l'adresse BP 100 – 98713 Papeete, ou par mail à : secretariat@rural.gov.pf

La loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données.

Quels sont les intérêts de la déclaration pour l'apiculteur ?

- 1) Connaître l'évolution du cheptel apicole et de la production en miel
- 2) Contribuer à la protection de la santé de l'abeille
- 3) Mobiliser les moyens du Pays pour le développement et les aides à la filière
- 4) Être informé de l'actualité apicole de la DAG

IMMATRICULATION AU REGISTRE DES APICULTEURS (réservé à la 1	DAG	;)
-------------------------------------------------------------	-----	----

Numéro d'immatriculation :

	1			
A. IDENTIFICATION	DUDECLADANT			
A. IDENTIFICATION	DU DECLARANT			
Nom et prénoms du propr	riétaire des ruchers :			
Raison sociale et n° TAHI	TI (pour les personnes m	norales) :		
N° d'inscription CAPL (ca	rte verte):			
Adresse géographique : .				
Adresse postale (BP) :				
Téléphone / Portable :				
Adresse mail :				
B. NOMBRE TOTAL	DE RUCHES PEUP	LEES		
Nombre total de ruches pe	uplées :	Nombre total	de ruchers :	

C. EMPLACEMENT DE CHAQUE RUCHER

En cas de manque de place, utiliser une photocopie de la page ou un papier libre.

Rucher n°	lle – Commune - Section de commune le cas échéant	Nombre de ruches du rucher	Localisation précise (facultatif) PK, lieu-dit, nom de vallée, Coordonnées GPS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
		•	

D. PRODUCTION (remplir autant de lignes que de récoltes)

Nombre total de ruches	Nombre de ruches récoltées	Quantité de miel produite (préciser l'unité en kilo ou litre)	Période de récolte (indiquer les dates ou mois de début et de fin)
Exemple : 53	39	468 kg	15 novembre 2017 au 20 janvier 2018

Je soussigné(e),mentionnées sur le présent document	déclare	que	les	informations	
Date :/	Signature du déclarant :				
Reçu:					
Date :/	L'agent du DAG - Nom :	Si	gnatui	re :	